

Classification SYNAD des Agents de Démoulage

Le SYNAD lance une campagne de communication afin de faire connaître encore davantage la Classification SYNAD des Agents de Démoulage. Elle débute en septembre 2016 et sa vocation est de porter à la connaissance d'un public le plus large, l'existence de ce réel guide de choix et d'utilisation des différentes «Appellations». Le SYNAD souhaite se positionner avec cette campagne comme un réel acteur engagé pour la santé et l'environnement des utilisateurs de ces produits.

Cette campagne, relayée sur les supports papier et Internet de la presse spécialisée, se prolongera jusqu'en janvier 2017.

Les agents de démoulage et la Classification SYNAD.

Les Agents de Démoulage, appliqués sur la surface des coffrages et moules facilitent la séparation des éléments en béton en réduisant leur adhérence sur les parois.

Leur utilisation, grâce à la qualité de leurs formulations, offre de multiples avantages :

- Amélioration de la qualité des parements – absence de bullage et de décoloration
- Excellent comportement à l'étuvage
- Utilisation sur différents types de coffrages et moules (métallique, bois...)

Ils peuvent être utilisés :

- En démoulage immédiat ou différé
- Sur chantier ou en usine de préfabrication

Les différentes appellations des Agents de Démoulage et la demande de plus en plus importante des industriels, d'avoir un référentiel dans ce domaine, a conduit le SYNAD à créer **La Classification des Agents de Démoulage**.

Cette première édition a vu le jour en 2004.

Notre syndicat a depuis poursuivi son action en affinant cette classification répondant à la fois à l'évolution des produits et de la réglementation engagée dans une démarche environnementale.

Très attendue par les acteurs de la filière béton et du secteur de la construction, cette classification a été mise à jour en 2010 puis mai 2015 après l'arrivée d'une nouvelle appellation « A base végétale » et l'entrée en vigueur du règlement CLP (Classification Labelling and Packaging).

Rôles et Objectifs du SYNAD

A l'aube de son demi-siècle, le SYNAD contribue au plus près à la mise en place et au respect des nouvelles normes et réglementations du marché de la construction, à l'évolution des adjuvants, agents et produits de la filière béton impliquées dans une démarche environnementale responsable et durable ainsi qu'au développement des interactions et dialogues entre tous les acteurs du marché de la construction.

Le SYNAD fort de ses 8 adhérents organise son expertise autour de 4 commissions :

- Commission Environnement
- Commission Marketing
- Commission Prévention-Sécurité
- Commission Technique



Contact Presse : Clément RIEU

Tél : 01 44 01 47 48

Demande de brochure : clement.rieu@unicem.fr